



**GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**

Quatrième session du Comité d'application (COC)

Athènes (Grèce), 12 - 13 avril 2010

ORDRE DU JOUR ET CALENDRIER PROVISOIRES

Lundi 12 avril 2010

Après-midi, 14 h 30 – 17 h 30

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. État d'avancement de la mise en œuvre des décisions de la CGPM (liste jointe)
4. Situation concernant la communication de données et d'informations par les Membres, et gestion de la base de données de la CGPM par le Secrétariat
5. Recueil des décisions de la CGPM – suite donnée
6. Questions diverses
7. Élection du Bureau
8. Date et lieu de la cinquième session

Mardi 13 avril 2010

Matinée libre

Après-midi, 16 h 30 – 18 heures

9. Adoption du rapport et clôture de la session

ANNEXE 1

Liste des principales décisions de la CGPM pour la période 2005-2009

- Recommandation CGPM /2005/2 concernant l'établissement d'un registre des navires mesurant plus de 15 mètres autorisés à pêcher dans la zone de la CGPM;
- Recommandation CGPM /2006/2 concernant l'établissement d'une saison de fermeture pour la pêcherie de coryphènes utilisant des dispositifs de concentration du poisson (DCPs);
- Recommandation CGPM /2006/3 concernant l'établissement de zones de pêche restreintes afin de protéger les habitats sensibles en eaux profondes;
- Recommandation CGPM/2007/1 concernant le maillage des chaluts exploitant des espèces démersales;
- Recommandation CGPM/2008/1 concernant un schéma régional relatif aux mesures du ressort de l'état du port dans le contexte de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CGPM;
- Recommandation CGPM/33/2009/1 concernant l'établissement d'une zone de pêche à accès réglementé dans le Golfe du Lion;
- Recommandation CGPM/33/2009/2 concernant le maillage minimum des culs de chaluts de pêche démersale;
- Recommandation CGPM/33/2009/3 concernant la mise en œuvre de la matrice statistique Tâche 1 de la CGPM;
- Recommandation CGPM/33/2009/4 concernant la communication de données et d'informations sur l'aquaculture;
- Recommandation CGPM/33/2009/5 concernant la constitution du registre régional des navires de pêche de la CGPM;
- Recommandation CGPM/33/2009/6 concernant l'établissement d'un registre des navires mesurant plus de 15 mètres autorisés à pêcher dans la zone de la CGPM;
- Recommandation CGPM/33/2009/7 concernant les normes minimales pour l'établissement d'un système de surveillance des navires par satellite (SSN) dans la zone de compétence de la CGPM;
- Recommandation CGPM/33/2009/8 concernant l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de la CGPM, portant modification de la Recommandation CGPM/2006/4.